

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 2 MARS 2011

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Michel STEPHAN, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mmes et MM. Lucienne HAAS adjointe au Maire qui a donné procuration à Christophe SCHIMPF, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller qui a donné procuration à Denise EHRHARD et Béatrice HOELTZEL, conseillère municipale, qui a donné procuration à Marie-José SCHALLER.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Avant de passer à l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 février 2011, Christian KLIPFEL demande quelques rectifications de ce compte rendu, à savoir :

« ...24.01.2011 - réunion du comité local d'animation de la ligne TER ... il souhaite que soit précisé que, compte tenu du coût de l'opération largement supérieur à l'estimation initiale, seuls le ballast et les rails sont refaits et la rénovation de la signalisation est reportée ...

... → Restructuration du groupe scolaire

- Adoption de l'avant-projet sommaire : les remarques suivantes sont à rajouter :
 - o Christian KLIPFEL avait posé la question du maintien de la mosaïque ;
 - o un débat sur l'habillage des façades (bois ou crépis) a eu lieu et le choix reste ouvert ;
 - o à la question d'Alfred SCHMITT concernant la place de retournement et la mise à disposition de la paroisse catholique pour ce faire, le Maire répond que le sujet a été abordé lors d'une rencontre entre la Municipalité et les paroisses
- Constitution de lots de volumes entre la commune et la communauté de communes : Christian KLIPFEL suggère de se renseigner à Wissembourg pour le partage de la cour d'école entre l'école et le périscolaire, vu que la situation est identique ...

... → Synagogue de Soultz-sous-Forêts

- Travaux : A la question de Christian KLIPFEL souhaitant connaître la suite réservée à l'intervention sur les bandeaux saillants des façades, le Maire répond que cette opération est reportée à plus tard ...

Suite à ces différentes modifications, le conseil municipal, à l'unanimité moins cinq abstentions (Christophe SCHIMPF, Paul BOISSARIE, Eric HUBERT, Claude LINDNER et Jean-Michel STEPHAN), approuve le compte rendu du conseil municipal du 2 février 2011.

03.02.2011

- réunion du Conseil Général sur les aides aux aidants à La Saline

04.02.2011

- déjeuner de travail sur l'intercommunalité à la Sous-préfecture de Wissembourg ; il semblerait que l'Etat incite à un large regroupement incluant le pays de Wissembourg, le Sultzerland et le Hattgau ; le Maire précise que dans le cadre d'un grand regroupement, Sultz-sous-Forêts aurait 3 sièges sur un total de 36 sièges
- bilan annuel de l'activité de la brigade de gendarmerie de Sultz-sous-Forêts dans la salle des fêtes de Reimerswiller

06.02.2011

- « Les dimanches de La Saline » avec le Tefan Sirbu Trio

08.02.2011

- réunion du comité de pilotage du pôle de la maison des services concernant l'aménagement du sous-sol : affectation de tout le sous-sol de l'ancienne maison Staub en salle de réunion ce qui suppose une sortie supplémentaire non prévue à l'origine et le transfert des archives dans le sous-sol de l'annexe

09.02.2011

- réunion de travail sur le bilan et les perspectives des Tradi'sons : on s'oriente vers une concentration des événements sur les dimanches et la suppression des spectacles du samedi soir au profit, éventuellement, de manifestations en semaine ; les contes seraient limités aux deux premiers samedis, le troisième donnant lieu à une rencontre avec le Weinachtsmann directement sur le parvis de La Saline ; le théâtre serait reconduit, tout en étant fortement amélioré, et l'animation et la décoration du rez-de-chaussée de La Saline devront être largement renforcées ; un soin particulier devra également être porté aux costumes
- assemblée générale de l'Amicale des Maires du canton de Sultz-sous-Forêts à la mairie de Hatten ; la problématique de l'intercommunalité, inscrite à l'ordre du jour, n'a donné lieu qu'à un débat limité car nombre de maires souhaitait d'abord en discuter au sein de leur propre collectivité

10.02.2011

- assemblée générale de l'harmonie Concordia : la partie statutaire a constitué l'essentiel de cette assemblée générale, conduite par le Président Roger SCHULER, qui a par ailleurs souligné les très bonnes conditions de travail suite à la rénovation de la maison de la musique et des associations. Le directeur de l'harmonie s'est félicité de l'assiduité des musiciens aux répétitions et des progrès réalisés ; il constate néanmoins que les effectifs restent trop limités et qu'il faudra trouver une solution pour les répétitions à la rentrée car plusieurs jeunes iront poursuivre leurs études à Strasbourg. Il a également émis un message d'espoir en soulignant qu'un certain nombre de membres de l'école de musique pourraient rejoindre l'harmonie dans les années à venir ... à condition de savoir conserver le noyau actuel.

11.02.2011

- rencontre avec Monsieur ROECKEL qui va ouvrir un magasin de chaussures dans le local Pfeiffer
- « Triple Lutz » à La Saline : la venue d'Alex LUTZ a constitué l'évènement majeur de la saison culturelle 2010/2011 du relais de Sultz-sous-Forêts. En seulement sept ans, Alex LUTZ a réussi à se faire un nom sur la scène parisienne. La Saline a eu le privilège de l'accueillir, entre deux représentations au SPLENDID à Paris, devant une salle à guichets fermés

13.02.2011

- lancement du cycle de formation des dirigeants d'harmonie à la Maison de la musique et des associations : treize participants se sont retrouvés pour ce cycle de formation, ô combien important pour la pérennité des harmonies en Alsace et plus particulièrement en Alsace du Nord

14.02.2011

- interdiction de l'utilisation du jeu situé dans la cour de l'école maternelle suite à deux nouveaux incidents début février ; un audit a été mené le 21 février et le résultat est attendu pour voir dans quelles conditions ce jeu pourra être autorisé pour les élèves de l'école maternelle ; si aucune solution n'est possible il faudra prévoir son remplacement et son implantation dans un autre endroit
- réunion du comité de pilotage pour la restructuration du groupe scolaire, sous configuration commission de sélection des offres, pour attribuer les marchés SPS, contrôle technique et analyse des sols (voir point de l'ordre du jour)
- réunion de l'association foncière pour les travaux de réfection du chemin vers la ferme ACKER

15.02.2011

- réunion de l'office de tourisme du Sultzterland pour la conception d'un prospectus sur le Sultzterland
- conseil d'administration du collège
- conseil d'école de l'école élémentaire

16.02.2011

- réunion de la commission scolaire pour la préparation du budget primitif 2011 - point à l'ordre du jour

17.02.2011

- premier bilan du contrat de territoire après deux ans d'application. Cette réunion a rassemblé tous les maires des communautés de communes du Sultzterland et du Hattgau à Hoffen. Le Conseiller Général, entouré des services du Conseil Général, a donné les chiffres d'avancement du contrat. Il en ressort une « consommation » des subventions de 25 % alors que nous sommes au tiers de la durée. Compte tenu des projets en cours, il est vraisemblable que ce petit retard sera rapidement rattrapé. Une révision en profondeur du contrat aura lieu l'année prochaine, à mi-chemin.

Pour Jean-Laurent VONAU, cette faible consommation de subventions est essentiellement liée aux problèmes de délai dans les marchés publics ce qui freine le mécanisme ; il propose d'attendre le bilan mi-mandat

18.02.2011

- rencontre avec Monsieur Heilmann pour un ajustement de la hauteur de sa clôture suite aux travaux de la rue du Frohnacker et surtout du pont - point à l'ordre du jour

19.02.2011

- fin du recensement de la population
- spectacle « Ivre d'équilibre » à La Saline qui a eu beaucoup de succès

21.02.2011

- réunion de la commission Sports loisirs culture et associations pour la préparation du budget primitif 2011 et le point d'avancement sur le complexe sportif et associatif - point à l'ordre du jour

22.02.2011

- réunion de la commission de sélection des offres pour l'attribution des travaux de restructuration de l'orgue de l'église protestante

23.02.2011

- rencontre avec Monsieur HELFER, nouveau propriétaire du centre équestre de la rue Muntz ; l'activité d'équitation du centre va désormais être exclusivement réservée à la monte de poneys ; la pension pour poneys et chevaux constituera sa deuxième activité. Les nouveaux propriétaires ont exprimé le souhait d'être pleinement partie prenante de l'animation de la commune et demandent l'autorisation de fléchage du centre équestre dans la commune et de mise en place d'un panneau indicateur. Le conseil municipal donne son accord
- réunion de la commission des finances pour le compte administratif 2010, les crédits des écoles 2011, les subventions 2011 et les tarifs communaux 2011 - points à l'ordre du jour

24.02.2011

- rencontre avec les responsables de la SERS ; une évaluation et une feuille de route concernant l'accompagnement de la municipalité pour l'urbanisation du centre contemporain de Soultz-sous-Forêts, incluant les deux zones de servitude de projet, le Sonnenhof et l'hôtel, va être proposée
- recueil d'entretiens par France Bleue en préparation de l'émission un week-end à Soultz-sous-Forêts. Cinq personnes ont été mises à contribution : Malou FROESEL, Directrice de La Saline, qui a témoigné de la politique culturelle de la commune à travers La Saline, Roland CLAUSS, Vice président de l'OMACSL, qui a parlé des courses populaires, Jean-Laurent VONAU, qui a donné une perspective historique de la localité et qui a parlé géothermie, le Maire qui a parlé d'attractivité de la commune en prenant l'exemple du Pôle des services de l'hôtel de ville et André NIESS, Président de l'association ferroviaire, qui a été chargé de donner un aperçu de l'importance du train dans le développement de Soultz-sous-Forêts. Résultat à écouter sur France Bleue au cours du week-end des 12 et 13 mars
- réunion organisée par l'ADEAN consacrée à l'optimisation de l'organisation touristique en Alsace du Nord avec les élus qui ont en charge la politique touristique de l'Alsace du Nord. Objectif affiché : aller vers une rationalisation des offices du tourisme, qui sont aujourd'hui au nombre de 13 sur le territoire. Les discussions ont fait ressortir la nécessité de sérier les choses : aux offices du tourisme l'accueil des touristes et la promotion du territoire, aux professionnels l'élaboration et la vente des produits touristiques, aux structures locales associatives et communales les événements d'animation. Cette restructuration des rôles doit pouvoir déboucher sur une organisation touristique à l'échelle du territoire, une professionnalisation de l'activité, tout en continuant à assurer l'accueil de proximité. Prochaine étape : l'élaboration d'une feuille de route de mise en œuvre de la démarche par le Pays de l'Alsace du Nord.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2010

→ Vote du compte administratif 2010

Le Maire rappelle que le compte administratif 2010 a été discuté en commission des finances ; Dominique STOHR, adjoint aux finances, détaille les comptes de l'année 2010.

Le Maire, après avoir donné les explications nécessaires, se retire et laisse la présidence à Denise EHRHARD, 1^{ère} adjointe au maire, qui rappelle les chiffres et soumet le compte administratif 2010 au vote du conseil municipal :

Section de fonctionnement	Dépenses	:	2 050 729,25 €
	Recettes	:	3 016 054,26 €
	Excédent	:	965 325,01 €
Section d'investissement	Dépenses	:	2 614 097,67 €
	Recettes	:	2 340 706,87 €
	Déficit	:	273 390,80 €
Restes à réaliser	Dépenses	:	1 879 357 €
	Recettes	:	766 241 €
	Déficit	:	1 113 116 €

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU) approuve le compte administratif 2010.

➔ Affectation du résultat 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU) décide d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 965 325,01 € à la section d'investissement, article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé.

3. BUDGET PRIMITIF 2011

➔ Crédits des écoles 2011

Le Maire informe l'assemblée que les commissions scolaire et finances ont examiné les propositions de crédits des écoles pour l'année 2011. Dominique STOHR, adjoint aux finances, en détaille les différentes lignes :

- **Ecole élémentaire de Soultz-sous-Forêts (effectif 180 élèves)**
 - **Crédits de fonctionnement : 10 100 €**
 - fonctionnement : 15,80 €/élève (2 844 €)
 - manuels scolaires : 15,30 € / élève (2 754 €)
 - maintenance informatique : 860 €
 - bibliothèque - centre de documentation : 1 000 €
 - matériel EPS + technologie : 342 €
 - revues pédagogiques : 350 €
 - site bilingue : 2 000 €
 - sorties éducatives et scolaires : les subventions sont à demander et seront traitées au cas par cas ; prise en compte du tiers des dépenses avec un montant maximum de 25,50 €/élève (pour un maximum total de 4 590 €)
 - cadeaux de Noël : spectacle ou cinéma avec goûter à La Saline
 - **Crédits d'investissement : 5 000 €**
- **Ecole maternelle de Soultz-sous-Forêts (effectif 112 élèves)**
 - **Crédits de fonctionnement : 3 500 €**

- fonctionnement : 15,80 €/élève (1 770 €)
- bibliothèque - centre de documentation : 300 €
- matériel EPS : 245 €
- revues pédagogiques : 250 €
- site bilingue : 935 €
- sorties scolaires et spectacles internes à l'école maternelle : les subventions sont à demander et seront traitées au cas par cas ; prise en compte du tiers des dépenses avec un montant maximum de 7,65 €/élève (pour un maximum total de 857 €)
- cadeau de Noël : spectacle ou cinéma avec goûter à la Saline
- **Crédits d'investissement : 2 000 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les crédits des écoles maternelle et élémentaire de Sultz-sous-Forêts pour l'année 2011.

→ Subventions 2011

Le Maire informe l'assemblée que les différentes propositions ont été examinées par les commissions Sports loisirs culture et associations et finances.

Christophe SCHIMPF, adjoint aux sports, détaille les différentes propositions :

- participation communale à la licence des jeunes de moins de 18 ans à 12,90 €/licencié pour une licence simple et à 16,00 €/licencié pour une licence double
- chaque association pourra solliciter la commune pour une subvention exceptionnelle à l'occasion d'une manifestation de grande envergure
- les associations prêtes à intervenir lors des cérémonies organisées par la Ville (préparation de la salle, service vaisselle, rangement ...) bénéficieront d'une subvention exceptionnelle de 100 € par intervention
- mise à disposition gratuite d'une salle communale pour les réunions des associations de Sultz-sous-Forêts (hors relais culturel La Saline)

A la question de Paul BOISSARIE demandant si beaucoup d'associations participaient aux festivités organisées par la Ville, le Maire répond que l'une ou l'autre association était disposée à assurer cette fonction.

→ Subventions aux associations sportives

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2011
Amicale cyclotouriste	645 €
Club de Badminton	1 537 €
Club de Quilles	1 085 €
Football club	1 694 €
Handball club	10 208 €
Judo club	1 032 €
Pétanque club	541 €
Tennis club	5 802 €
Tennis de Table	289 €
Vélo club Nord Alsace	1 394 €
Association « Cors Vosges du Nord »	165 €
Club de Fléchettes	165 €

Club Vosgien	165 €
Association « PEL MEL »	82,50 €
Association « Cocktail Mélodies »	82,50 €
SOUS-TOTAL	24 887 €

→ Subventions aux associations au service de la population

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2011
Amicales Sapeurs-Pompiers	495 €
- Sultz-sous-Forêts 330 €	
- Hohwiller 165 €	
Croix-Rouge	495 €
Association défense et promotion ligne ferroviaire Haguenau-Wissembourg	165 €
SOUS-TOTAL	1 155 €

→ Subventions aux autres associations

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2011
Associations foncières	4 742 €
- Sultz-sous-Forêts 3 488 €	
- Hohwiller 1 254 €	
CIPAP	2 740 €
Groupement d'Action Sociale	4 000 €
Coopératives scolaires écoles	5 447 €
Société Protectrice des Animaux	1 800 €
Association des Œuvres Scolaires (1 €/élève cycle primaire)	351 €
Concours de fleurissement	930 €
Concours Illuminations de Noël	365 €
Concours Vitrines des commerces	170 €
SOUS-TOTAL	20 545 €
AUTRES INDEMNISATIONS	
Agriculteurs (fascines+bandes enherbées)	4 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS 2011	50 587 €

A la question de Christian KLIPFEL demandant pourquoi l'association IMPRO GLIO n'était pas subventionnée, le Maire répond qu'il n'a pas, à ce jour, réceptionné de demande.

Alfred SCHMITT rappelle que les associations ont normalement à faire une demande de subvention en bonne et due forme.

Paul BOISSARIE interroge sur l'occupation du gymnase par le club de badminton, il souhaite savoir si les membres de l'association étaient nombreux et s'il restait un créneau horaire au gymnase pour les entraînements. Christophe SCHIMPF répond que l'association compte une dizaine de licenciés qui s'entraînent 2 heures par semaine, le dimanche soir.

Claude LINDNER intervient pour informer que l'armoire réservée à l'association Cocktail Mélodies ne permet pas de ranger la sonorisation et que, de ce fait, la réduction de la subvention de 165 à 82,5 € pose problème.

Le Maire rappelle également que pour bénéficier de la subvention, les associations devront en faire la demande ; une lettre sera adressée à l'ensemble des présidents d'associations dans ce sens.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL), vote les subventions 2011 comme proposées.

→ Occupation du gymnase du SIVU 2011

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais de location du gymnase du SIVU pour les associations, pour l'année 2011, comme suit :

- Football club	:	maximum 20 heures à 13.72 €	=	274.40 €
- Handball club	:	maximum 650 heures à 13.72 €	=	8 918.00 €
- Tennis club	:	maximum 200 heures à 13.72 €	=	2 744.00 €
- Club de Badminton	:	maximum 100 heures à 13,72 €	=	1 372,00 €

→ Fixation des récompenses des concours locaux pour 2011

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les prix des concours locaux pour l'année 2011 comme suit :

PRIX	CONCOURS DE FLEURISSEMENT (10 prix pour Soultz-s/F. 10 prix pour Hohwiller)	CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOEL	CONCOURS LES PLUS BELLES VITRINES DES COMMERCES
1 ^{er} prix	100 €	80 €	80 €
2 ^e prix	75 €	65 €	60 €
3 ^e prix	55 €	50 €	30 €
4 ^e prix	45 €	35 €	
5 ^e prix	40 €	35 €	
6 ^e prix	30 €	20 €	
7 ^e prix	30 €	20 €	
8 ^e prix	30 €	20 €	
9 ^e prix	30 €	20 €	
10 ^e prix	30 €	20 €	
TOTAL	465 € x 2 = 930 €	365 €	170 €

→ Tarifs communaux 2011

Pour les tarifs communaux à appliquer en 2011, le Maire propose d'augmenter légèrement les tarifs de concessions de cimetière, suite à un recensement effectué auprès d'autres communes, et d'appliquer le taux d'inflation au tarif heure ouvrier qui passe de 27,50 € à 28 €.

Dominique STOHR, adjoint aux finances, rappelle les tarifs proposés pour 2011 :

	TARIFS 2011
PHOTOCOPIES	
- tout public	0,20 €
- tout public (document de la mairie)	0,10 €
- associations	0,10 €
CONCESSIONS DE CIMETIERE (Soultz-sous-Forêts)	
- tombe simple (2m x 1m) 15 ans	48 €
30 ans	96 €

- tombe double (2m x 2m)	15 ans 30 ans	96 € 192 €
COLUMBARIUM		
- concession	15 ans 30 ans	900 € 1 200 €
- intervention sur case (ouverture et fermeture)		30 €
HEURE OUVRIER		
		28 €
VENTE		
- marché trimestriel		1 €/ml
- vente camion		100 €
LOCATION DE SALLES		
- salle annexe mairie		--
- salles maison des associations		12,50 €/heure
- salle mairie de Hohwiller		12,50 €/heure
- gymnase municipal		12,50 €/heure
- location école accordéons (salle MDA)		6 €/heure
- location chorale AOS (salle MDA 1 semaine sur 2)		300 €/an
- location église évangélique (salles MDA)		1 100 €/an (pour 250 h maxi)
- activités politiques et syndicales		mise à disposition gratuite
KERMESSE		
- auto skooter		400 €
- mini skooter		190 €
- circuit des neiges (chenille)		400 €
- manège pour enfants		145 €
- stands divers (confiserie, tir, loterie, jeux d'adresse, pêche...)		70 €
- divers appareils		145 €
- gaufres - crêpes - boissons - glace		70 €

Jean-Laurent VONAU est contre l'augmentation des tarifs des concessions de cimetière estimant que les personnes ont assez payé toute leur vie ; il rappelle également qu'il existe, dans certaines communes, des concessions à perpétuité et qu'il souhaite que ce type de concessions soit également instauré à Sultz-sous-Forêts.

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 voix contre (Jean-Laurent VONAU) approuve les tarifs communaux proposés.

➔ Tarifs de location du relais culturel La Saline 2011

- tarifs de locations et locations spécifiques

Le Maire propose de ne pas changer les tarifs de locations et de locations spécifiques du relais culturel La Saline par rapport à 2010, exception faite du tarif horaire pour rangement et nettoyage qui passe de 27,50 € en 2010 à 28 €. Il souhaite également préciser que les locations gratuites pour les paroisses protestante et catholique et la communauté juive concernent une manifestation par an (une journée) dans l'esprit fête paroissiale (c'est-à-dire, notamment, sans droit d'entrée).

LOCATIONS DEMANDEES	TARIFS SOULTZ-SOUS-FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Espace Rosentritt	190 €/jour	250 €/jour
Espace Mary de Bode	280 €/jour	370 €/jour
Hall-bar	70 €/jour	95 €/jour
Cuisine	100 €/jour	130 €/jour
Théâtre Michel Deutsch	450 €/jour	600 €/jour
Foyer théâtre	70 €/jour	95 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (sans cuisine)	400 €/jour	550 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (avec cuisine)	500 €/jour	680 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (avec cuisine) week-end	650 €	870 €
Configuration totale espace culturel	800 €/jour	1 100 €/jour
Configuration totale espace culturel week-end	1 150 €	1 600 €
Manifestations associations ou particuliers supérieures à un week-end	50 €/journée supplémentaire	50 €/journée supplémentaire
Agencement de la salle	Préparation et rangement par le locataire	Si préparation et rangement par la Saline : 28 € /heure
Installations techniques son et/ou lumières, régies. <i>(Un régisseur de la commune doit obligatoirement être présent).</i>	30 €/heure	30 €/heure
Entretien	Nettoyage par le locataire	Si nettoyage par la Saline : 28 €/heure
LOCATIONS SPECIFIQUES		
Associations de Soultz-sous-Forêts et Hohwiller pour 1 manifestation festive par an (locaux de la Saline)	80 €	
Amicale Sapeurs-pompiers, Croix Rouge	Location et mise à disposition du régisseur gratuites	
Activités politiques et syndicales	Location gratuite mais facturation du régisseur 30 €/h	
Paroisse protestante, paroisse catholique, communauté juive pour 1 manifestation par an (1 journée) « esprit fête paroissiale »	Location gratuite	
Installations techniques son et/ou lumières, régies. <i>Un régisseur de la commune doit obligatoirement être présent.</i>	15 €/heure les 6 premières heures puis 30 €/heure les suivantes	
	spectacle gratuit	Locaux et régisseur mis à disposition gratuitement

Associations dont les manifestations font partie du programme culturel de la ville et s'occupant elles-mêmes de la billetterie : Théâtre	Associations de Soultz-sous-Forêts avec spectacle à entrée payante	Locaux mis à disposition gratuitement Intervention gratuite du régisseur à raison de 6 heures/représentation/jour, au-delà facturation 30 €/heure
	Associations extérieures avec spectacle à entrée payante	Location: 10% des recettes Intervention gratuite du régisseur à raison de 6 heures/représentation/jour, au-delà facturation 30 €/heure

Toutes les autres possibilités seront traitées au cas par cas.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs des locations et des locations spécifiques du relais culturel La Saline pour l'année 2011 comme proposés.

4. PROJETS ET TRAVAUX

➔ Pôle Maison des Services

- Avenant n° 1 au lot Démolition

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'avenant n° 1 au lot 1 - Démolition pour le pôle maison des services, pour des travaux en plus et en moins :

- travaux en plus : remblaiement du puit, démolition de l'ancien plafond du commerce bâtiment A et protection des coffrets au droit du bâtiment C avant démolition (non déposés par les concessionnaires) - valeur 2 200 € HT
- travaux en moins : dépose banque d'accueil, dépose placard secrétariat et dépose faïence murale - valeur 662,40 €.

Titulaire du marché : Entreprise GCM Démolition / Bouxwiller

Montant de l'avenant : 1 537,60 € HT, soit 1 838,97 € TTC

Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 55 477,36 € HT (66 350,92 € TTC) à 57 014,96 € HT (68 189,89 € TTC), soit une augmentation de 2,77 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au lot 1 - Démolition et autorise le Maire à le signer.

- Diverses informations

Pour déplacer les pierres de taille que la commune souhaite récupérer, l'entreprise GCM Démolition propose de mettre à disposition un camion grue pour un montant de 80 € l'heure. Cette prestation fera l'objet d'un avenant au marché initial.

A la question de Jean-Laurent VONAU demandant si les chaînages d'angle seront refaits à l'identique au nouveau bâtiment remplaçant l'ancienne maison Staub, le Maire répond par l'affirmative.

➔ Restructuration du groupe scolaire

- Missions SPS, contrôle technique et mission géotechnique

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 2 février 2011, le conseil municipal avait décidé de retenir les offres les moins disantes suite à une première analyse de la commission de sélection des offres. Il avait également été convenu que, si suite à l'analyse technique les offres les mieux disantes n'étaient pas les offres les moins disantes, il reviendrait à la commission de sélection des offres de prendre la décision définitive.

L'analyse technique a effectivement permis de relever certaines incohérences, notamment sur le nombre d'heures calculé pour réaliser les prestations. La commission de sélection des offres s'est donc réunie une deuxième fois et, au vu de cette analyse technique, a finalement retenu les offres suivantes :

- **Mission SPS**

QUALICONSULT / Entzheim - Montant de l'offre : 4 256 € HT, soit 5 090,17 € TTC

- **Mission de contrôle technique**

SOCOTEC / Strasbourg - Montant de l'offre : 9 860 € HT, soit 11 792,56 € TTC

- **Mission de reconnaissance des sols**

Société FONDASOL/Strasbourg - Montant de l'offre : 7 100 € HT, soit 8 491,60 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de la commission de sélection des offres et autorise le Maire à signer les contrats à intervenir.

- **Diagnostic amiante et plomb**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle consultation a été lancée pour le diagnostic amiante et plomb. Sur les 5 entreprises ayant réceptionné le dossier de consultation, seules 2 entreprises ont répondu ; il s'agit de DEKRA / Ostwald et HABITAT & SANTE ENVIRONNEMENT / Strasbourg dont voici le détail des offres :

- DEKRA / Ostwald Diagnostic amiante : 1 100 € HT (1 315,60 € TTC)

 Diagnostic Plomb : 1 440 € HT (1 722,24 € TTC)

- HABITAT & SANTE ENVIRONNEMENT / Strasbourg

 Diagnostic Amiante : 1 820 € HT -2 176,72 € TTC)

 Diagnostic Plomb : 520 € HT (621,92 € TTC)

Il propose de faire analyser les offres par le maître d'œuvre et de déléguer le choix définitif à la commission de sélection des offres pour une attribution à l'entreprise la mieux disante. Ce choix sera validé lors de la réunion du prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

- **Plan de financement prévisionnel**

Le Maire informe le conseil municipal que pour permettre à la commune de solliciter les subventions auprès des différentes instances, et notamment auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du Conseil Général du Bas-Rhin, il est nécessaire d'adopter le plan de financement prévisionnel. Une première version de ce plan de financement a déjà été approuvée lors de la séance du 2 février. Il s'agit donc d'un ajustement qui prend en compte les différentes missions complémentaires (SPS, contrôle technique, mission géotechnique, diagnostic amiante et plomb)

Il rappelle que le projet de restructuration du groupe scolaire est financé d'une part par la commune de Soultz-sous-Forêts pour la partie scolaire et d'autre part par la communauté de communes du Soultzerland pour la partie petite enfance.

Il soumet aux conseillers municipaux le plan de financement prévisionnel de l'opération dont le coût est estimé à 2 528 219 € HT (3 023 750 € TTC) :

DEPENSES :

- Travaux estimés	2 104 186,00 € HT
- Aménagement cour	70 000,00 € HT
- Honoraires estimés de maîtrise d'œuvre (15,20%)	330 477,00 € HT
- Mission SPS	4 256,00 € HT
- Contrôle technique	9 860,00 € HT
- Mission géotechnique	7 100,00 € HT
- Diagnostic Amiante et Plomb	2 340,00 € HT
TOTAL TRAVAUX	2 528 219,00 € HT
soit	3 023 750,00 € TTC

RECETTES :

- Participation Communauté de communes du Sultzerland	1 117 159,00 €
▫ travaux (TTC)	960 221,00 €
▫ maîtrise d'œuvre estimée (15,20%) TTC	145 954,00 €
▫ missions SPS et géotechnique, contrôle technique, amiante et plomb (TTC)	10 984,00 €
- Subvention Conseil Général (11% de 75 % de 539 488€ = 404 616 € HT)	44 508,00 €
- Subvention au titre de la DETR (40 % sur 761 838 €)	304 735,00 €
- Subvention au titre de la DETR (40% sur 70 000 €)	28 000,00 €
- Part à la charge de la commune (dont fonds de compensation TVA 295 178 €)	1 529 348,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le plan de financement prévisionnel pour la restructuration du groupe scolaire de Sultz-sous-Forêts. Il demande au Maire de solliciter les subventions auprès des différents organismes, dont l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux en 2011 (DETR) et le Conseil Général du Bas-Rhin.

→ Autres

• **Voirie 2009/2011 - Réaménagement de la rue du Frohnacker**

Le Maire informe le conseil municipal que suite aux travaux dans la rue du Frohnacker, et notamment aux difficultés rencontrées au niveau du pont qui a été rehaussé lors des travaux de rénovation effectués par le Conseil Général du Bas-Rhin, la visibilité du mur de séparation édifié par Monsieur HEILMANN entre le domaine public et le domaine privé a été altérée (5 rangées d'éléments avant les travaux, 3 rangées d'éléments après les travaux).

Pour sauvegarder l'esthétique du mur et de la propriété, il serait nécessaire de poser une rangée d'éléments supplémentaire sur le mur existant. L'entreprise HEIBY de Hunspach a chiffré ces travaux pour un montant de 937 € HT, soit 1 120,65 € TTC.

Le Maire propose de prendre ces travaux en charge et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire effectuer les travaux de fourniture et pose d'éléments pour la reprise du mur de la propriété 39a, rue du Frohnacker par l'entreprise HEIBY de Hunspach pour un montant de 937 € HT, soit 1 120,65 € TTC.

Christian KLIPFEL interrogeant sur la participation pour le busage du pont, le Maire répond que les travaux vont être refacturés aux deux propriétaires, Monsieur ZYTO et le Conseil Général du Bas-Rhin.

5. AFFAIRES FINANCIERES

→ Personnel communal

- **agent contractuel d'adjoint technique 2^e classe**

Le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération du 2 février 2011 autorisant le Maire à embaucher du personnel contractuel pour le remplacement d'agents en congé parental et en mi-temps thérapeutique, un adjoint technique de 2^e classe a été embauché à compter du 1^{er} mars 2011 avec un coefficient d'emploi de 30/35^e (20/35^e pour le relais culturel La Saline et 10/35^e pour le rez-de-chaussée de l'école maternelle).

- **Ecole municipale de musique - Modification du coefficient d'emploi**

Le Maire informe le conseil municipal qu'un élève a quitté les cours de flûte, ce qui conduit à réajuster le coefficient d'emploi de l'assistant d'enseignement artistique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le coefficient d'emploi de Madame MICHELS, assistant d'enseignement artistique à 12/20^e à compter du 1^{er} janvier 2011.

- **Agent de service de la halte garderie**

Le Maire informe le conseil municipal que la halte-garderie de Soultz-sous-Forêts a ouvert une journée de plus par semaine depuis le 1^{er} janvier 2011, ce qui signifie que l'agent d'entretien doit effectuer une heure de travail supplémentaire par semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les coefficients d'emploi et de rémunération de Patricia KOCHER, adjoint technique 2^e classe assurant le nettoyage du rez-de-chaussée de l'école élémentaire et de la halte-garderie, comme suit à compter du 1^{er} janvier 2011:

- coefficient d'emploi : 19/35^e - coefficient de rémunération : 16,71/35^e.

→ Vote de crédits

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits suivants :

- 970 € sur article 2188 programme « 179 - DIVERS BATIMENTS » pour l'acquisition d'un chauffe-eau pour les ateliers municipaux
- 1 360 € sur article 2158 programme « 111 - DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE » pour l'acquisition de matériel de signalisation
- 560 € sur article 2158 programme « 111 - DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE » pour l'acquisition d'une barrière de protection en acier
- 2000 € sur article 2138 programme « 216 - EGLISE CATHOLIQUE » pour le paiement du solde des travaux et de la maîtrise d'œuvre de l'église catholique de Soultz-sous-Forêts.

Ces crédits seront repris au budget primitif 2011 et financés par l'excédent de fonctionnement 2010.

→ Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 160 € à l'Association des cavaliers de l'Outre-Forêt pour les promenades en calèche pendant le festival des Tradi'sons de Noël.

Le crédit est voté sur article 6748 et repris au budget primitif 2011.

→ Ligne de crédit

Le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, le conseil municipal avait donné son accord pour l'ouverture d'une ligne de crédit de 1 M€ auprès de l'organisme financier offrant les meilleures conditions.

Une mise en concurrence a été effectuée auprès des quatre agences bancaires locales dont les offres sont les suivantes :

- **Banque Populaire** : EURIBOR 3 mois + 0,50 %, soit au 21/02/2011 **1,578 %** (1,078% + 0,50%) ; **frais de dossier 500 €** - paiement des intérêts trimestriel à terme échu
- **Caisse d'Epargne Alsace** : ligne de trésorerie interactive - EONIA + 0,83% soit au 24/02/2011 **1,49 %** (0,66% + 0,83%) - **commission d'engagement 0,10% (1 000 €)** et paiement des intérêts chaque trimestre civil par débit d'office
- **Crédit Agricole** : EURIBOR 3 mois + 1%, soit un taux de **2,02 %** appliqué pour janvier - **frais de dossier 0,10 % (1 000 €)** - paiement des intérêts trimestriel
- **Crédit Mutuel** : T4M + 0,90%, soit un taux à ce jour **1,578 %** (0,678% + 0,90%) - **commission d'engagement de 0,10% (1 000 €)** - paiement des intérêts trimestriel

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de souscrire une ligne de crédit de 1 M€ auprès de la Caisse d'Epargne Alsace, organisme financier offrant les meilleures conditions.

→ Extension du bail emphytéotique avec Axentia

Le Maire rappelle au conseil municipal la demande de la Société AXENTIA qui propose d'étendre le bail emphytéotique signé avec la commune pour les parcelles surbâties (maison de retraite et logements) aux parcelles voisines préemptées par la Ville et cadastrées section 7 n° 136 et section 8 n° 462, d'une superficie complémentaire de 1 850 m². Ces parcelles sont nécessaires pour l'agrandissement de la structure qui compte créer 22 lits supplémentaires. AXENTIA souhaite également prolonger la durée du bail pour la rendre compatible avec la durée de l'emprunt le plus long d'une durée de 50 ans, dont la dernière échéance arriverait en 2064.

Concernant le montant de la redevance, AXENTIA propose de partir sur une règle de prorata calculée sur le nombre de lits, le loyer actuel étant de 106,22 €/lit/an (4 248,96 €/40 lits), ce qui signifierait un loyer complémentaire de 2 336,93 €/an, soit un total de 6 585,89 €/an pour l'ensemble de l'assiette foncière du bail, ce loyer étant indexé sur l'indice de référence.

AXENTIA rappelle que cette redevance complémentaire sera répercutée directement au gestionnaire et aux résidents et que la Ville deviendra propriétaire de l'ensemble à l'issue du bail.

Le Maire informe également l'assemblée que le permis de construire pour l'extension a été accordé et rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait proposé de négocier les termes de ce bail avec AXENTIA en intégrant la mutualisation du parking qui sera créé sur les terrains préemptés par la Ville, ce qui signifie la location de places de stationnement à titre gratuit.

Il distribue le tableau des places de stationnement actuelles et futures autour de la maison de retraite, ainsi que les places de stationnement imposées par le plan d'occupation des sols.

Alfred SCHMITT remarque que lors des matchs de football les véhicules sont stationnés n'importe comment.

Paul BOISSARIE demande si le garagiste en face de la structure a des places de stationnement.

Jean-Laurent VONAU propose d'inclure dans la convention le libre accès à ces parkings.

Suite à diverses questions, le Maire informe l'assemblée que la commune souhaiterait louer gratuitement 12 emplacements, mais précise que leur entretien ultérieur sera à la charge de la commune.

Pour Jean-Laurent VONAU il faudrait proposer à AXENTIA la location d'un maximum d'emplacements.

Après ces différentes interventions, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL), autorise le Maire à mener les négociations avec AXENTIA sur la base de la mutualisation, par location gratuite, de 12 emplacements.

➔ Vente de terrains au Syndicat des Eaux

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courrier du Président du Syndicat des eaux de Soultz-sous-Forêts l'informant que les inspections effectuées sur le réservoir d'eau du Wiedenweg ont confirmé des dégradations ; ce réservoir permet d'alimenter 50% des abonnés du Syndicat des Eaux. Suite à ces résultats, le comité directeur du Syndicat a décidé de faire réaliser des études d'avant-projet pour la réhabilitation et l'extension de ce réservoir.

Il s'avère que la solution optimale serait de construire un nouvel ouvrage ce qui nécessite une étude géotechnique sur le site d'implantation et l'acquisition de 10 à 20 ares de terrain auprès de la commune de Soultz-sous-Forêts.

Le Président du Syndicat des Eaux sollicite l'autorisation de réaliser les forages et l'acquisition du terrain nécessaire pour ce projet selon des conditions à définir.

Jean-Laurent VONAU rappelle que cette opération nécessite la distraction du régime forestier.

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la réalisation des sondages de sol et de donner un accord de principe pour la cession du terrain nécessaire à l'opération dont l'évaluation sera demandée aux services de l'Office National des Forêts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

➔ Inondations et coulées de boue à Reimerswiller - Frais d'étude

Le Maire informe le conseil municipal que, suite au débat lors de la dernière réunion concernant la participation de la commune de Soultz-sous-Forêts aux frais d'étude des coulées de boue, la commune de Betschdorf propose de répartir les coûts de l'étude, déduction faite des subventions, de la manière suivante :

- 50 % pour Reimerswiller/Betschdorf comme unique bénéficiaire des études
- les 50 % restants en proportion des surfaces des bans :

* superficie totale : 171 ha

Betschdorf : 70,4 ha, soit 41 %

Soultz-sous-Forêts : 84,1 ha, soit 49 %

Surbourg : 16,5 ha, soit 10 %.

Jean-Laurent VONAU demande au Maire de préciser dans la lettre de réponse que cette participation n'engage pas la commune de Sultz-sous-Forêts pour les travaux futurs et qu'il s'agit bien d'un geste en faveur de la commune de Betschdorf.

Suite à cette intervention le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais d'études pour les inondations et coulées de boue à Reimerswiller, conformément à la proposition ci-dessus.

6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- immeuble cadastré section 23 n° 522/39 lieudit « Wolfsgarten » d'une contenance de 641 m²
- appartement avec grenier, garage et parking extérieur cadastré section 37 n° 456/103 lieudit « Kleiner Rebberg ».

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner pour un apport en société le 1^{er} mars 2011 concernant les propriétés cadastrées section 1 n° 235/5, 237/4, 317/4 et 319/6 lieudit « rue des Barons de Fleckenstein » et propose de reporter la décision à la prochaine réunion. Le conseil municipal approuve cette proposition.

7. DIVERS

→ demande de la FNACA

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Président de la FNACA avait dans un premier temps demandé l'installation d'une stèle marquant le cessez-le-feu en Algérie. Vu la difficulté de trouver un emplacement pour un tel monument il propose le rajout d'une plaque sur le monument aux morts.

Jean-Laurent VONAU demande de vérifier s'il y a effectivement eu des victimes de Sultz-sous-Forêts pendant la guerre d'Algérie ; si oui il ne voit pas d'inconvénient à l'ajout d'une plaque sur le monument aux morts.

Alfred SCHMITT fait part qu'il était question d'inscrire les noms des victimes des 2 guerres sur le monument aux morts. Pour Jean-Laurent VONAU cette opération est délicate car il ne faut surtout oublier personne y compris les victimes civiles. Il informe également que le blason sur le monument aux morts n'est pas celui de la commune de Sultz-sous-Forêts.

Le conseil municipal reporte sa décision.

→ Informations

- lettre de remerciement de Madame ENSEL, principal du Collège de l'Outre Forêt pour l'accueil d'un élève de 3^e du collège pour une séquence d'observation à la médiathèque
- lettre de remerciement de Monsieur Jean-Claude RUSCHER, Président de l'Association des Œuvres Scolaires, pour la subvention exceptionnelle octroyée par le conseil municipal de Sultz-sous-Forêts pour l'organisation des spectacles scolaires au relais culturel La Saline

- réponse de Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET au sujet du problème des relevés d'intempérie à Soultz-sous-Forêts, suite à l'intervention de Monsieur Frédéric REISS, Député du Bas-Rhin « ... La pluie est un élément complexe, qui se prête mal à une observation homogène sur le territoire. Les précipitations varient en effet considérablement dans l'espace et dans le temps, avec des écarts à la fois très importants sur une échelle kilométrique et selon des intervalles de quelques minutes, ce constat valant pour l'ensemble du territoire national. ... La commune de Soultz-sous-Forêts se situant en limite de la zone de couverture des radars existants à proximité, notamment autour de Nancy, le faisceau radar concerné peut être, comme dans d'autres zones du territoire, en partie occulté par le relief et amener à une moindre qualité des observations et à une moindre précision des valeurs produites. Pour résoudre ce problème, Météo-France expérimente actuellement en région PACA un nouveau type de radar ... au vu des résultats de cette expérimentation, un programme de déploiement de tels radars sera arrêté en 2012 par la direction générale de la prévention des risques (DGPR) du ministère de l'écologie en liaison avec Météo-France ...
- lettre d'Isabelle QUENEL, ATSEM, concernant un incident avec un élève lors de l'accompagnement des enfants de l'école élémentaire au bus scolaire ; le Maire ajoute que des incidents provoqués par des enfants turbulents lui ont également été signalés lors du conseil de l'école élémentaire.

➔ Prochaines réunions et manifestations

- prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 6 avril 2011 à 20h15 à La Saline
- des réunions de différentes commissions seront programmées prochainement dans le cadre de la préparation du budget primitif 2011

➔ Doléance

- Jean-Laurent VONAU interroge sur l'autorisation de défrichement pour les travaux de la RD 51 entre Soultz-sous-Forêts et Lobsann : le dossier a été déposé en juin 2010 par les services de l'O.N.F. auprès de la direction départementale des territoires à Strasbourg. Ce dossier n'était pas complet, l'O.N.F. a transmis les pièces complémentaires en octobre 2010 que la DDT n'aurait jamais réceptionnées. Affaire à suivre ...